
Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen de la gestion et des comptes de la CIEHL pour l'exercice 2016
Préavis n° 2/2017

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 27 avril 2017, à Clarens, le rapport d'activités 2016 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice sous revue.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

<u>Présents :</u>	Blonay	Romain Thérèse	Belotti Egger	
	Chardonne	Pierre-Yves	Tribolet	
	Corseaux	Vitor Nathalie	Da Costa Silva Fonjallaz	
	Corsier	Lydia	Dutoit	
	Jongny	Pascal Bernard Antoine Massimiliano	Brauchli Rouffaer Figliola	suppléant
	Montreux	Yanick Alain	Hess Imhof	
	Saint-Légier	Roland Pascale	Rapin Yoakim	
	La Tour-de-Peilz	Nathalie Dominique	Dubuis Vaucoret	
	Vevey	Elodie	Lopez	suppléante
	Veytaux	Susanne Karen	Welle Siegler Armstrong	suppléante

Excusés : Tous les autres membres sont excusés.

Le Conseil administratif était représenté par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux et président de la CIEHL pour l'année législative 2016-2017. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara représentaient respectivement le Service des affaires intercommunales de la Riviera et le Service des finances de la ville de Vevey. La Commission intercommunale de gestion les remercie de leur disponibilité, ainsi que des réponses et précisions qu'ils ont bien voulu lui fournir.

M. Hess accueille l'assemblée et ouvre la séance. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que proposé.

Rapport d'activités et comptes 2016

Espace régional des Pléiades

En ce qui concerne l'espace régional des Pléiades, les travaux ont démarré. M. Wehrli rappelle que le financement principal est assuré par Blonay et St-Légier qui ont maintenant trouvé les aides complémentaires recherchées.

Suite aux inquiétudes d'un commissaire concernant l'information sur ce projet, M. Wehrli indique que la communication sur la suite du déroulement des travaux devrait se faire et qu'il se chargera de le rappeler aux syndicats concernés.

Perspectives 2017

Suite à une question relative à l'étude stationnement et au rôle de l'ASR, M. le Président du CA précise que la CORAT est l'organe de planification stratégique devant développer une vision englobant les transports publics, le stationnement et l'aménagement du territoire tandis que l'ASR est l'organe opérationnel et de gestion.

Comptes 2016

M. Ferrara indique que la caisse d'épargne Riviera restant l'un des rares organismes à rétribuer de gros avoirs, la majorité des liquidités s'y trouvent, d'où le montant des revenus des capitaux.

Au regard du capital à disposition et des engagements à venir, M. Wehrli indique que le CA réfléchit actuellement sur les questions de l'augmentation des contributions communales et du plafond de thésaurisation limité à Fr. 3'500'000.-. En effet plusieurs domaines doivent faire l'objet d'investissements à l'échelle régionale, pas forcément dans le cadre de la CIEHL, mais qui méritent réflexion. A ce sujet et à titre d'exemple, il cite :

- 1° les transports, plus particulièrement les transports publics avec l'augmentation des cadences. Le MOB a reçu du nouveau matériel roulant, les VMCV vont recevoir des nouveaux véhicules d'ici 2020, poursuite de la ligne 201 sur l'hôpital Riviera-Chablais, etc.
- 2° les infrastructures sportives : suite aux différentes interventions dans les Conseils Communaux de la région et suite au rapport Bryois, il est ressorti que plusieurs installations doivent être rénovées et/ou agrandies, notamment celles des piscines couvertes, et d'autres sports tels que judo, basket, volley, etc.
- 3° le Centre des Congrès de Montreux, outil clairement régional, voire supra-régional et qui nécessite de lourds travaux, surtout liés à la mise en conformité du point de vue des normes incendie et antisismiques.

Dans ce sens, il serait opportun de revoir les montants alloués par les collectivités, mais sur la base de projets concrets.

Certaines communes font remarquer que leurs impôts communaux sont aussi déjà bien élevés et qu'on ne sait pas où l'on pourra trouver l'argent. M. Wehrli comprend bien cette remarque, mais rappelle que le citoyen est à la fois contributeur ET utilisateur, et que beaucoup d'activités sont supra-communales. Il précise également que la question reste tout à fait ouverte de savoir si pour les futurs projets, on passera par le biais de la CIEHL ou de préavis ad hoc avec des clés de répartition à définir comme cela a été le cas pour les terrains de foot.

Un commissaire évoque la possibilité d'avoir des vases communicants entre la CIEHL et le Fonds culturel. Ces deux entités sont totalement disjointes, il est donc impossible d'appliquer cette proposition.

Une commissaire s'interroge sur le rôle du plan directeur régional (PDR) dans le choix des projets soumis à la CIEHL.

Selon M. Wehrli, le PDR est un élément fondamental car il guide l'orientation, mais ce n'est pas une bible, il doit permettre de travailler en fonction de l'évolution des idées ou des projets. Il cite l'exemple du stade d'athlétisme de la Saussaz et de la création des terrains de foot autour du stade. Il rappelle aussi que dans chaque objet soumis au vote d'une participation financière de la CIEHL, c'est la notion de reconnaissance de l'intérêt public régional qui est importante.

A l'issue de la discussion, le président procède au vote. Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

Divers

Qui amène les projets auprès de la CIEHL ?

Chaque Municipalité étant représentée au conseil administratif, elle peut déposer des demandes. Le Président du CA rappelle que la commune domiciliaire prend en charge tout ce qui se passe jusqu'à l'étude du projet. Une fois le projet déposé, un financement de la CIEHL peut être évoqué s'il y a un intérêt régional à ce dernier.

Qu'en est-il de la marge d'action de notre commission de gestion ?

La commission intercommunale a les mêmes fonctions qu'une commission communale de gestion en ce qui concerne le budget et les comptes; elle examine et rapporte, mais ce sont les conseils communaux qui adoptent le budget et les comptes. Concernant les préavis CIEHL sur des projets concrets en vue d'un subventionnement, ce sont les commissions ad hoc de chaque conseil communal qui rapportent et non pas la commission intercommunale de gestion.

Prochaine séance

Il est rappelé que dès le 1^{er} juillet 2017, il appartiendra aux commissaires de St-Légier d'assurer la présidence et le rapport.

La prochaine séance, consacrée au budget 2018, aura lieu le mercredi 25 octobre 2017, à 19h00, à St-Légier.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2016
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2016.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le Président
Yanick Hess

Le Rapporteur
Alain Imhof

Fait à Clarens, le 8 mai 2017



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2017

le 22 mars 2017

Concerne :

Gestion et comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2016 à Fr. 5.- par habitant, lors de l'adoption du budget 2016 par les conseils communaux dans le courant de novembre / décembre 2015. La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2016 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera

2. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2017,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

I003-ADM-1703-PAD-rc-preavis_09-CIEHL-Gestion_comptes_2016.docx



décide :

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2016 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

  

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2016
- Comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité : le 6 mars 2017

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2016, du fait du changement de législature, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS JUSQU'AU 30 JUIN	DÉLÉGUÉS DÈS LE 1ER JUILLET
Blonay	Bernard Degex	Dominique Martin
Chardonne	Serge Jacquin	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun	Franz Brun
Jongny	Fabienne Curchod	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann	Alain Grangier
Vevey	Laurent Ballif	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2016 : présidence par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny, vice-présidence par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux.

Dès le 1^{er} juillet 2016 : présidence par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux, vice-présidence par M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2016 : président, M. Rodrigo Leal, conseiller communal à Jongny, rapporteur, Mme Annerose Lakhdar, conseillère communale à Jongny.

Dès le 1^{er} juillet 2016 : président, M. Yanick Hess, conseiller communal à Montreux, rapporteur, M. Alain Imhof, conseiller communal à Montreux.

ACTIVITÉS 2016

Le CA s'est réuni à sept reprises au cours de l'année écoulée, dont une séance extraordinaire consacrée exclusivement à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale. Outre la gestion des affaires courantes (comptes et budget), le CA s'est consacré au suivi des dossiers et études en cours, notamment :

- à la finalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;
- au préavis CIEHL sur le projet d'Espace régional des Pléiades;
- au financement des mandats d'études s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac).

Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Pour rappel, le mandat adjudgé en mai 2012, a démarré officiellement en octobre 2012, pour un montant global de Fr. 516'672.-. Depuis 2012, les rapports d'activités de la CIEHL ont fait état de l'évolution de ce mandat d'étude, auxquels il convient donc de se référer.

Il est toutefois rappelé brièvement que les municipalités de la Riviera ont été consultées fin 2015, sur la base d'un questionnaire spécifique, accompagné d'une synthèse des résultats des deux premières phases d'études et d'un extrait du rapport final portant sur les scénarios de gouvernances possibles.

Le CA de la CIEHL et les mandataires se sont ensuite consacrés à la préparation des documents à l'intention des conseils communaux de la Riviera. Une séance d'information destinée aux Commissions des dix Conseils communaux de la Riviera a été organisée le 12 avril 2016.

En vue de cette séance, les conseillers communaux ont reçu un rapport type relatif à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera". Ce rapport était accompagné du rapport final de l'étude.

En synthèse, les conclusions du rapport portaient sur le fait de prendre acte des résultats et conclusions de l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale et de la poursuite des réflexions sur une gouvernance possible, avec information aux conseils communaux.

Suite à la séance d'information et au vu de la complexité du sujet, une base commune de rapport a été établie dans le cadre de la CIEHL, puis transmise aux présidents et rapporteurs des dix commissions, en vue d'être complétée par chacune d'elles.

Les dix Conseils communaux de la Riviera ont adopté les conclusions du rapport entre le 25 mai et le 28 juin 2016.

Sur le plan financier, le groupement Urbaplan a fourni en 2016 la facture finale, dont le montant s'élève à Fr. 38'518.20 TTC pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016. Le total des dépenses pour ce mandat s'élève à Fr. 516'654.35 et respecte par conséquent le montant de l'offre d'étude.

En outre, la CIEHL a financé l'impression de 720 exemplaires du rapport final pour un coût total de Fr. 11'858.40 TTC, ces frais n'étant pas compris dans l'offre d'étude des mandataires. Ceci a permis de fournir un exemplaire du rapport final à chaque membre des dix municipalités de la Riviera, respectivement, à chaque conseiller communal des dix communes de la Riviera.

Les dépenses totales pour 2016 s'élèvent par conséquent à Fr. 50'376.60.

Espace régional des Pléiades

Pour rappel, courant 2015, le CA de la CIEHL et les dix municipalités de la Riviera ont reconnu l'intérêt public régional du projet d'Espace régional des Pléiades et accepté d'octroyer un soutien de Fr. 600'000.- au projet. Sur cette base, un préavis CIEHL a été rédigé et validé par les dix municipalités fin 2015.

Une séance d'information a été organisée le 2 février 2016, à l'intention des Commissions des dix conseils communaux de la Riviera. Les dix Conseils communaux de la Riviera ont reconnu à l'unanimité l'intérêt public régional du projet entre le 29 février et le 12 avril 2016.

Le CA a confirmé le soutien de la CIEHL au projet d'Espace régional des Pléiades, par un courrier adressé à la municipalité de Blonay fin avril 2016, sachant que le montant du soutien ne sera versé qu'une fois le projet réalisé.

Le chantier de construction ayant démarré le 5 octobre 2016, le montant de Fr. 600'000.- a été reporté au budget 2017.

Financement des mandats suite au projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac)

Les informations concernant la suite du PA T/U sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, qui est chargée du suivi des études menées suite au PA Rivelac, pour le secteur géographique de la Riviera.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2016, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera.

⇒ *Mandat de coordination générale du projet*

Pour rappel, les partenaires de l'agglomération ont validé la reconduction du mandat de coordination générale au bureau team+ pour la période 2015-2018, correspondant au calendrier des PA de 3^{ème} génération. Toutefois, n'ayant pas de PA de 3^{ème} génération en cours, le cahier des charges du mandataire a été reconsidéré et le budget diminué à Fr. 20'000.- par année, correspondant à un total de Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018. A la demande du Canton de Vaud, la convention de financement entre les partenaires et le contrat de mandat du bureau team+ ont été mis à jour et acceptés par l'ensemble des partenaires en décembre 2014.

Les partenaires ont été informés en automne 2016 que le Canton de Fribourg acceptait de participer au financement du mandat de coordination générale, à hauteur de la contribution de la commune de Châtel-St-Denis, seule commune fribourgeoise concernée. Il a été convenu que la contribution du Canton de Fribourg est déduite de celle du Canton de Vaud.

En dehors de ce nouvel élément, le principe de la clé de répartition pour ledit mandat n'a pas été modifié, soit :

- répartition à parts égales entre cantons (50%) et communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Point de situation financier pour 2016 (montants TTC) :

- | | |
|---|---------------|
| - montant facturé à l'ensemble de l'agglomération | Fr. 12'872.15 |
| - part de la Riviera financée par la CIEHL | Fr. 4'290.70 |

⇒ *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que le dit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI.

Sur le montant total budgété de Fr. 40'000.- en 2016, le montant dépensé s'élève à Fr. 27'437.90 (montants TTC).

⇒ *Etude du schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux*

Le mandat d'étude a été attribué en février 2015 à une équipe pluridisciplinaire composée des bureaux RR&A et Hüsler & Associés architectes paysagistes pour un montant de Fr. 99'940.- TTC, et a été finalisé en mai 2016. Le rapport final constitué de deux cahiers très complets est disponible sur le site internet du SAI. L'étude a été validée dans le cadre de la CORAT.

Le canton a participé au financement de l'étude à hauteur de 30%. Le solde a été pris en charge par les dix communes de la Riviera au travers du budget de la CIEHL.

A noter que le coût réel de l'étude a dépassé le montant de l'offre d'environ Fr. 9'000.-, que les mandataires ont pris à leur charge. Ce surcoût s'explique essentiellement par les séances supplémentaires et compléments apportés, liés aux remarques et demandes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud.

Pour l'année 2016, la facture finale s'est élevée à Fr.15'342.30. La part de la Riviera correspond à un montant TTC de Fr. 10'739.60, en ligne avec le montant de Fr. 10'000.- inscrit au budget 2016.

⇒ *Etude de développement du réseau de TP de la Riviera*

Le mandat d'étude a été attribué en décembre 2014 au bureau Christe & Gygax ingénieurs (C&G) et l'étude a pu démarrer dès janvier 2015. Le montant total de l'offre d'étude s'élève à Fr. 115'000.- TTC. L'étude a été finalisée en août 2016 et son rapport final, constitué de 3 cahiers, est disponible sur le site internet du SAI. L'important travail du mandataire a permis à plusieurs municipalités de déposer directement un préavis auprès de leur conseil communal respectif, relatif à la mise en service de nouvelles lignes dès décembre 2016. Il s'agit donc d'une étude qui a abouti à du concret très rapidement.

Pour rappel, la répartition financière pour l'ensemble du mandat d'étude prévoit une participation de la Riviera à hauteur de Fr. 50'000.- (budgets 2015 / 2016 de la CIEHL), uniquement sur la stratégie et les études sectorielles de l'étude, une participation de la DGMR pour un montant de Fr. 40'000.- portant sur l'ensemble du mandat, ainsi qu'une participation de Fr. 25'000.- à répartir entre Blonay et St-Légier pour la phase d'avant-projet qui leur est propre.

Compte tenu de cette répartition complexe, il a été convenu entre les différents partenaires que la CIEHL avancerait le total du paiement des factures et que la part des autres partenaires serait facturée sur la base du décompte final, ce qui a été fait durant l'automne 2016.

A la demande de la DGMR et de plusieurs communes, le mandataire a fourni des prestations qui n'étaient pas prévues dans son offre, pour un montant de Fr. 15'000.-. Dans le cas précis, il a été décidé de répartir ce supplément de charges entre la Riviera et les communes bénéficiant directement de ces prestations.

Pour l'année 2016, la CIEHL a dépensé un montant total de Fr. 9'000.-, dont Fr. 5'000.- correspondent au budget 2016 et Fr. 4'000.- correspondent au supplément précité.

⇒ *Perspectives 2017*

La CORAT a convenu d'aborder la problématique du stationnement à l'échelle de la Riviera. Dans un premier temps, l'objectif est d'établir une synthèse des politiques de stationnement des différentes communes et de considérer dans quelle mesure il est possible de définir les bases d'une stratégie commune. Sur la base de ces premiers éléments, la CORAT envisagera l'opportunité d'investigations complémentaires.

Examen des comptes 2015 / budget 2017 par la Commission de gestion

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 27 avril 2016 pour l'examen des comptes 2015 et le 2 novembre 2016 pour l'examen du budget 2017. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. L'Espace régional des Pléiades, ainsi que l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale ont été les sujets principalement abordés. La séance sur le budget 2017, 1^{ère} séance de la nouvelle législature, a été l'occasion de clarifier les missions de la Commission de gestion et de fournir aux commissaires la convention CIEHL, ainsi que la liste des projets soutenus par la CIEHL depuis sa création.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2015 et le budget 2017 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2016

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2015, ont atteint le montant de Fr. 394'795.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'718.10, le total des revenus s'élève donc à Fr. 396'513.10.

S'agissant des dépenses 2016, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différents projets et études, elles ont été de Fr. 51'468.20 pour les mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac et de Fr. 50'376.60 pour l'étude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 13'000.-, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 68.96.

Le montant total des charges s'élève par conséquent à Fr. 114'913.76. Le résultat net de l'exercice 2016 est de Fr. 281'599.34 et le capital disponible de Fr. 2'476'298.51 au 31 décembre 2016.

Annexes : Comptes 2016 et préavis y relatif

Vevey, le 10 février 2017 / LMS/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2016	COMPTES 2015	
<u>ACTIF</u>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	20'301.00	19'715.00	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	687'906.30	628'862.55	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'718'784.75	1'717'688.05	
9139	Actifs transitoires	76'000.00	45'272.90	
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	601.36	602.17	
TOTAL DE L'ACTIF		2'503'593.41	2'412'140.67	
<u>PASSIF</u>				
9206	Factures à payer	27'294.90	217'441.50	
		27'294.90	217'441.50	
<i>Fonds propres</i>				
9290	Capital au 1er janvier	2'194'699.17	2'108'890.44	
	Résultat de l'exercice	281'599.34	85'808.73	
Capital au 31 décembre		2'476'298.51	2'194'699.17	
TOTAL DU PASSIF		2'503'593.41	2'412'140.67	
Compte d'exploitation au 31 décembre		BUDGET 2016	COMPTES 2016	COMPTES 2015
<u>PRODUITS</u>				
4421	Revenus des capitaux	200	1'718.10	1'720.61
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	390'155	394'795.00	390'155.00
TOTAL DES PRODUITS		390'355	396'513.10	391'875.61
<u>CHARGES</u>				
3183	Frais bancaires	100	68.96	69.43
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	12'000	13'000.00	13'818.00
	Suite études "transports et urbanisation"	62'000	51'468.20	150'424.05
3189.042	Mandat de coordination générale	7'000	4'290.70	5'714.00
3189.043	Mandat de coordination Riviera	40'000	27'437.90	40'491.35
3189.045	Etude RC 780 A	10'000	10'739.60	59'218.70
3189.046	Etude transports publics Riviera	5'000	9'000.00	45'000.00
3189.06	Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale	40'000	50'376.60	141'755.40
3189.08	Espace régional des Pléiades	600'000	-	-
TOTAL DES CHARGES		714'100	114'913.76	306'066.88
RESULTAT = Bénéfice de l'exercice		-323'745	281'599.34	85'808.73

Ville de Vevey
Direction des finances
Le Chef de service

Gilles Altermath

Vevey, le 14 février 2017